



Votre Intéressement

Nous vous proposons la mise en place d'un **Plan Epargne Entreprise** (« PEE ») associé à un **Plan Epargne Retraite Collectif** (« PERECOL ») qui vous offrent la **possibilité d'épargner tout ou partie de votre Prime d'Intéressement afin de la défiscaliser**. Ce dispositif sera géré par **CIC EPARGNE SALARIALE**, filiale de la BANQUE CIC spécialisée dans la gestion de l'épargne salariale.

L'INTERESSEMENT : rappels

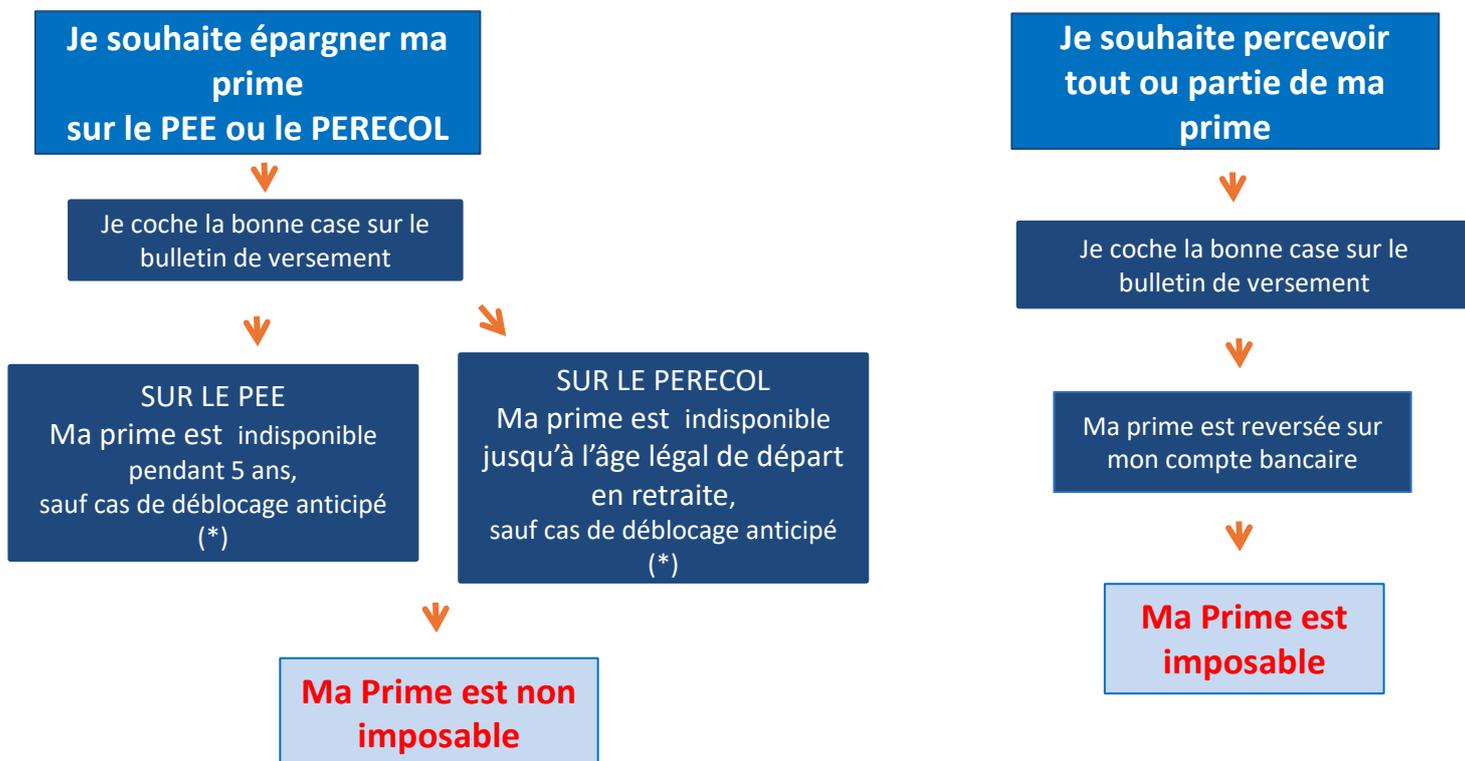
Nous avons signé un accord qui, moyennant la réalisation d'objectifs, vous permet de percevoir une prime dite d'Intéressement. Jusqu'en 2024, vous encaissiez cette prime. La mise en place du PEE et du PERECOL vous offre désormais la possibilité d'épargner tout ou partie de cette prime dans des conditions fiscales avantageuses.

Le prochain versement de mon Intéressement : comment ça va se passer ?

Votre employeur vous remettra un « Bulletin de versement » sur lequel vous devrez :

- compléter certaines données personnelles ;
- choisir entre encaissement immédiat ou épargne de votre prime d'intéressement.

Choisir entre encaissement immédiat ou épargne



(*) : voir au verso

Comment placer ma prime d'Intéressement ?

Je dispose de plusieurs fonds de placement, chacun ayant un niveau de risque différent selon la part d'actions composant son actif (Risque 1 pour le moins risqué et 6 pour le plus risqué) :

- FERTILE MONETAIRE : risque 1
- PERSPECTIVE CERTITUDE : risque 2
- FERTILE OBLIG : risque 2
- FERTILE TEMPERE : risque 2
- STRATEGIE FLEXI GESTION PATRIMOINE : risque 3
- SOCIAL ACTIVE EQUILIBRE SOLIDAIRE : risque 3
- FERTILE ACTIONS INTERNATIONAL : risque 3
- FERTILE ACTIONS EURO : risque 4

Tous les renseignements sur la composition, les rendements et le niveau de risque sont disponibles sur votre espace Internet personnel.

A quel moment ma prime placée sur le PEE ou le PERECOL devient disponible ?

Placée sur le PEE, ma prime est indisponible durant 5 ans, en années glissantes (2025=> 2030, 2026 => 2031...)

Cependant, je pourrai débloquer mon épargne avant cette échéance de 5 ans dans des cas prévus par la loi :

- **Résidence principale** : construction, acquisition, création d'une surface habitable, travaux de gros œuvre suite à catastrophe naturelle ;
- **Cessation du contrat de travail** : démission, licenciement, départ en retraite,
- **Mariage**, conclusion d'un PACS ;
- **Arrivée du 3^{ème} enfant dans le foyer** (naissance ou adoption) ;
- **Séparation, divorce, dissolution d'un PACS** (avec garde d'un enfant) ;
- **Situation de surendettement** ;
- **Expiration des droits à l'assurance-chômage** ;
- **Invalité 2^{ème} ou 3^{ème} catégorie du salarié, du conjoint marié ou pacsé ou des enfants** ;
- **Décès du salarié, de son conjoint marié ou lié par un Pacs** ;
- **L'achat d'un véhicule « propre »**, sous certaines conditions ;
- **La déclaration d'une activité de proche aidant**, par le salarié ou son conjoint ou partenaire lié par un PACS ;
- **L'affectation des sommes débloquées à des travaux de rénovation énergétique de la résidence principale.**

Placée sur le PERECOL, ma prime est indisponible jusqu'à l'âge légal de départ en retraite, sauf les cas de déblocage anticipé repris en rouge ci-dessus

Ces déblocages anticipés ne remettent pas en cause l'exonération fiscale acquise lors du placement de ma prime sur le PEE ou le PERECOL.

Suite au placement sur PEE ou PERECOL, vous recevrez un courrier de bienvenue avec un identifiant + un second courrier avec votre mot de passe pour accéder à votre espace internet. Dès réception de ces courriers, vous pourrez également nous joindre aux coordonnées ci-dessous.



Le téléphone

La plateforme téléphonique est disponible 24h/24 et 7j/7 pour les demandes de réinitialisation de mot de passe et envois des codes d'accès. Puis de 8h30 à 18h du lundi au vendredi pour toutes les demandes.
0 891 67 07 70
(du lundi au vendredi de 8H30 à 18H00)
0,25€ / minute + prix de l'appel



Les outils digitaux

Pratiques, sécurisés, écologiques et totalement gratuits : les services en ligne sont à votre disposition !

Le site www.cic-epargnesalariale.fr est totalement transactionnel (consultation, déblocages, versements, réponses aux avis d'option de participation et intéressement...)

Mot de passe et identifiant perdus ? Rendez-vous sur le site www.cic-epargnesalariale.fr et effectuez votre demande en ligne.

De plus, votre site Internet s'adapte à tous vos écrans multimédia !

L'appli smartphone offre l'ensemble de ces mêmes fonctionnalités. L'application "CIC Épargne Salariale" est téléchargeable depuis votre téléphone mobile :



Adresse postale

CIC EPARGNE SALARIALE
69814
TASSIN LA DEMI-LUNE Cedex